

PROJET PETROLIER : COMMENT GERER LE FACTEUR « POLITIQUE » DES PROJETS INTERNATIONAUX ?

Le pétrole n'est pas une matière première comme les autres. En tant que ressource énergétique, elle représente un enjeu stratégique majeur pour l'ensemble des acteurs du marché, qu'ils soient producteurs ou consommateurs. De plus, la plupart des gisements pétroliers sont situés dans des zones à la géopolitique instable (cf. Tableau 1 et Figure 1).

Afrique	9,6%
Amérique du Nord	5,5%
Amérique centrale et du Sud	14,9%
Asie et Océanie	3,2%
Europe et Eurasie	10,3%
Moyen Orient	56,6%

Tableau 1 : Répartition des réserves pétrolières prouvées en 2009 (Source : BP Statistical Review of World Energy June 2010)

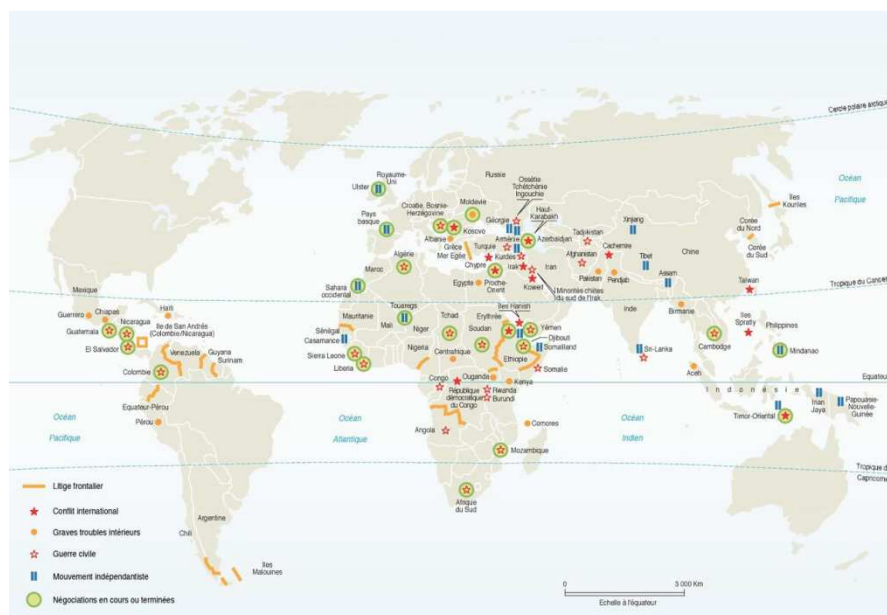


Figure 1 : Instabilité politique dans le monde en 2010 (Source : Le monde diplomatique)

Le facteur politique est généralement prépondérant dans la gestion des projets pétroliers internationaux. Il représente un risque non négligeable pour le projet, ainsi, il n'est pas rare qu'un investisseur étranger se voit exproprié de ses biens par le pouvoir politique en place et ce sans recours possible.

Le facteur politique doit donc être appréhendé comme tout autre risque associé au projet, qu'il convient d'anticiper et de maîtriser. Les risques politiques majeurs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Risques Gouvernementaux	Risques d'instabilités
Risques Spécifiques à l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Règlements discriminatoires - Expropriation "rampante" - Rupture de contrat 	<ul style="list-style-type: none"> - Sabotages - Kidnappings - Boycotts de l'entreprise
Risques Nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nationalisations de masse - Changements de réglementation - Inconvertibilité de monnaie 	<ul style="list-style-type: none"> - Grèves massives - Emeutes urbaines - Guerres civiles

Source : Robert Egge

Tableau 2 : Les types de risques politiques majeurs

Il existe 2 types d'approche dans la gestion des risques du projet liés au facteur politique :

- Eviter l'occurrence du risque en l'anticipant.
- Se protéger en cas d'occurrence du risque, i.e. contracter une assurance « risques politiques » auprès d'organismes privés.

Anticiper l'influence du facteur politique sur le projet

De nombreux risques politiques peuvent être évités si l'on anticipe leur occurrence correctement en amont du projet, en mobilisant du temps et des ressources suffisantes pour réaliser les actions suivantes :

- Identifier les acteurs externes au projet susceptibles d'avoir une influence importante sur le bon déroulement du projet. Il peut s'agir d'acteurs gouvernementaux (représentants de l'état, institutions clés), ou d'associations (protection de l'environnement, ...).
- Identifier les freins éventuels liés au contexte politique et les leviers existants pour y répondre (ex : changement de réglementation).
- Développer des relations diplomatiques ou commerciales fortes avec des acteurs locaux (autorités gouvernementales, entreprise locale, investisseur stratégique comme la Banque Mondiale,...) qui, de part leur influence sur le pays d'accueil, peuvent empêcher les expropriations.
- D'une manière générale, rester vigilant sur les évolutions politiques dans le pays d'accueil, garder un contact constant avec l'ambassade et les chambres de commerces locales.
- Etablir de bonnes relations avec la force de travail locale.
- Mettre l'accent sur la transparence au niveau des actions et de la communication projet à l'ensemble des acteurs influents du pays d'accueil.

Se protéger en cas d'occurrence du risque

Une autre forme de gestion du risque politique est de se prémunir de son occurrence en souscrivant une police d'assurance spéciale (Political Risk Insurance). Les polices d'assurance des risques politiques couvrent deux grandes sections : la perte de savoir et le dédommagement de sinistres. Selon le type de PRI souscrit, la définition du type d'évènements assurés et le niveau d'indemnisation varie fortement.

Cette police d'assurance peut être contractée auprès de sociétés privés ou par l'intermédiaire de programmes d'assurance gouvernementaux, nationaux ou multilatéraux. Cependant, la couverture fournie par un assureur privé ou gouvernemental diffère sur certains facteurs :

- Une société privée ne tient compte ni de la nationalité de l'assuré ni du contexte économique du pays d'accueil.
- Une société privée assure l'existant ainsi que les nouveaux investissements, contrairement aux programmes gouvernementaux qui n'assurent que les nouveaux projets ou les expansions de projets existants.
- Les durées de mandats sont différentes : de l'ordre de 15 à 20 ans pour les programmes publics, de 1 à 3 ans pour les assureurs privés.

- Les prix pratiqués sont en général bien plus élevés chez les assureurs privés.
- Les assurances privées sont plus flexibles et permettent une couverture sur mesure des investissements.

L'anticipation et la protection contre le risque politique ne sont pas antinomiques et sont au contraire le plus souvent utilisées conjointement, car si l'anticipation permet de réduire fortement l'occurrence du risque, celle-ci n'est jamais nulle.

Enfin, il est important de noter qu'aucune forme de protection n'est efficace si l'entreprise provoque ouvertement le risque politique, en favorisant par exemple la corruption ou en polluant l'environnement du pays d'accueil.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter ou réagissez : voscommentaires@primafrance.com

